



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Titre professionnel Carreleur chapiste

(niveau 3)

Objectifs

Préparer l'apprenti•e à l'acquisition des connaissances techniques et des savoir-faire qui lui permettront d'exercer son activité future de carreleur chapiste à savoir :

- Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux
- Réaliser dans tous types de bâtiments ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux
- Réaliser dans tous types de bâtiments ou en rénovation des chapes et la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés.

Les + de la formation

Afin de favoriser l'autonomie et l'employabilité des bénéficiaires en fin de cursus, notre centre propose à tous ses apprenti•e•s :

- La formation aux habilitations électriques H0 B0
- Le sauveteur secouriste du travail
- Un accompagnement à la recherche d'emploi

Afin d'accompagner les apprenti•e•s tout au long de leur parcours :

- Existence d'un point écoute
- Le DNA (Dossier numérique apprenant) : outil d'accompagnement et d'insertion

PRÉ-REQUIS

Avoir entre 16 et 30 ans
Trouver un maître d'apprentissage
Maîtrise des savoirs de base : savoir lire, écrire et compter

DURÉE

1 an – 500 heures

PROCHAINE SESSION

De novembre 2021 à octobre 2022

PRÉSENCE AU CFA

En moyenne une semaine tous les 15 jours

DÉLAI DE RÉPONSE

7 jours quel que soit le mode d'inscription

Nouvelle formation 2021 !



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

TARIF

7000 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1: «La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.» Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : «Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent(...)», à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Dernière mise à jour : septembre 2021

La pédagogie du Centre Jean Bosco

Cours en présentiel avec supports numériques et informatiques. Mise en situation pratique. Utilisation de plateaux dédiés agréés pour les jurys d'examen

Individualisation des parcours

Enseignement adapté à chaque profil et selon le niveau d'étude. Possibilité de valider le titre par blocs de compétences (CCP)

Accessibilité handicap : oui

Modalités d'évaluation

Evaluation des compétences au fil de la formation, mises en situation pratique, bulletins semestriels à l'issue d'un conseil de classe.

Validation / Sanction

Titre du ministère du travail. Possibilités d'équivalence vers d'autres certifications du Ministère du travail (CQP)

Perspectives post formation

Insertion professionnelle

BP carreleur mosaïste

Le centre propose d'autres formations dans le domaine du bâtiment : le titre professionnel peintre en bâtiment, plaquiste-plâtrier ou encore maçon

Le salaire de l'apprenti•e en Bâtiment Travaux publics (BTP)

	Pourcentage du SMIC BRUT Mensuel : 1 589,47 € - sur la base de 35 h		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
<18 ans	27% soit 429,16€	39% soit 619,89€	55% soit 874,21€
<18 ans BTP	40% soit 635.79€	50% soit 794.74€	60% soit 953.68€
18 à 20 ans	43% soit 683,47€	51% soit 810,63€	67% soit 1064,94€
18 à 20 ans BTP	50% soit 794.74€	60% soit 953.68€	70% soit 1112.63€
21 à 25 ans	53% soit 842,42€	61% soit 969,58€	78% soit 1239,79€
21 à 25 ans BTP	55% soit 874.21€	65% soit 1033.16€	80% soit 1271.58€
26 ans et +		100% soit 1589,47€	
26 ans et + BTP		100% soit 1589,47€	



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Titre professionnel Peintre en bâtiment

(niveau 3)

Objectifs

Préparer l'apprenti•e à l'acquisition des connaissances techniques et des savoir-faire qui lui permettront d'exercer son activité future de peintre en bâtiment à savoir :

- Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C
- Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B
- Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante

Les + de la formation

Afin de favoriser l'autonomie et l'employabilité des bénéficiaires en fin de cursus, notre centre propose à tous ses apprenti•e•s :

- La formation R408 (Montage échafaudage de pied)
- CACES Nacelles R486
- La formation aux habilitations électriques H0 B0
- Le sauveteur secouriste du travail
- Un accompagnement à la recherche d'emploi

Afin d'accompagner les apprenti•e•s tout au long de leur parcours :

- Existence d'un point écoute
- Le DNA (Dossier numérique apprenant) : outil d'accompagnement et d'insertion

PRÉ-REQUIS

Avoir entre 16 et 30 ans
Trouver un maître d'apprentissage
Maîtrise des savoirs de base : savoir lire, écrire et compter

DURÉE

1 an – 450 heures

PROCHAINE SESSION

De novembre 2021 à octobre 2022

PRÉSENCE AU CFA

En moyenne une semaine tous les 15 jours

DÉLAI DE RÉPONSE

7 jours quel que soit le mode d'inscription

Nouvelle formation 2021 !



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

TARIF

7000 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1: «La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.» Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : «Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent(...)», à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Dernière mise à jour : septembre 2021

La pédagogie du Centre Jean Bosco

Cours en présentiel avec supports numériques et informatiques. Mise en situation pratique. Utilisation de plateaux dédiés agréés pour les jurys d'examen.

Individualisation des parcours

Enseignement adapté à chaque profil et selon le niveau d'étude. Possibilité de valider le titre par blocs de compétences (CCP)

Accessibilité handicap : oui

Modalités d'évaluation

Evaluation des compétences au fil de la formation, mises en situation pratique, bulletins semestriels à l'issue d'un conseil de classe

Validation / Sanction

Titre du ministère du travail. Possibilités d'équivalence vers d'autres certifications du Ministère du travail (CQP)

Perspectives post formation

Insertion professionnelle

CQP peintre anti corrosion, MC (mention complémentaire) peinture décoration, BP peinture applicateur de revêtements, CMP peinture-finition
Le centre propose d'autres formations dans le domaine du bâtiment : le titre professionnel carreleur-chapiste, plaquiste-plâtrier ou encore maçon.

Le salaire de l'apprenti•e en Bâtiment Travaux publics (BTP)

	Pourcentage du SMIC BRUT Mensuel : 1 589,47 € - sur la base de 35 h		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
<18 ans	27% soit 429,16€	39% soit 619,89€	55% soit 874,21€
<18 ans BTP	40% soit 635.79€	50% soit 794.74€	60% soit 953.68€
18 à 20 ans	43% soit 683,47€	51% soit 810,63€	67% soit 1064,94€
18 à 20 ans BTP	50% soit 794.74€	60% soit 953.68€	70% soit 1112.63€
21 à 25 ans	53% soit 842,42€	61% soit 969,58€	78% soit 1239,79€
21 à 25 ans BTP	55% soit 874.21€	65% soit 1033.16€	80% soit 1271.58€
26 ans et +		100% soit 1589,47€	
26 ans et + BTP		100% soit 1589,47€	



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Titre professionnel **Maçon**

(niveau 3)

Objectifs

Préparer l'apprenti•e à l'acquisition des connaissances techniques et des savoir-faire qui lui permettront d'exercer son activité future de maçon à savoir :

- Réaliser des opérations de montage et démontage d'un échafaudage de pied
- Construire des ouvrages de maçonnerie
- Réaliser des enduits et des éléments de finition
- Réaliser les ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel
- Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis

Les + de la formation

Afin de favoriser l'autonomie et l'employabilité des bénéficiaires en fin de cursus, notre centre propose à tous ses apprenti•e•s :

- La formation R408 (Montage échafaudage de pied)
- La formation aux habilitations électriques H0 B0
- Le sauveteur secouriste du travail
- Un accompagnement à la recherche d'emploi

Afin d'accompagner les apprenti•e•s tout au long de leur parcours :

- Existence d'un point écoute
- Le DNA (Dossier numérique apprenant) : outil d'accompagnement et d'insertion

PRÉ-REQUIS

Avoir entre 16 et 30 ans
Trouver un maître d'apprentissage
Maîtrise des savoirs de base : savoir lire, écrire et compter

DURÉE

1 an – 500 heures

PROCHAINE SESSION

De novembre 2021 à octobre 2022

PRÉSENCE AU CFA

En moyenne une semaine tous les 15 jours

DÉLAI DE RÉPONSE

7 jours quel que soit le mode d'inscription

Nouvelle formation 2021 !



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

TARIF

7000 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1: «La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.» Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : «Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent(...)», à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Dernière mise à jour : septembre 2021

La pédagogie du Centre Jean Bosco

Cours en présentiel avec supports numériques et informatiques. Mise en situation pratique. Utilisation de plateaux dédiés agréés pour les jurys d'examen

Individualisation des parcours

Enseignement adapté à chaque profil et selon le niveau d'étude. Possibilité de valider le titre par blocs de compétences (CCP)

Accessibilité handicap : oui

Modalités d'évaluation

Evaluation des compétences au fil de la formation, mises en situation pratique, bulletins semestriels à l'issue d'un conseil de classe.

Validation / Sanction

Titre du ministère du travail. Possibilités d'équivalence vers d'autres certifications du Ministère du travail (CQP)

Perspectives post formation

Insertion professionnelle

CMP maçonnerie – gros œuvre. CQP maçon en bâti ancien

Le centre propose d'autres formations dans le domaine du bâtiment : le titre professionnel carreleur-chapiste, plaquiste-plâtrier ou encore peintre en bâtiment.

Le salaire de l'apprenti•e en Bâtiment Travaux publics (BTP)

	Pourcentage du SMIC BRUT Mensuel : 1 589,47 € - sur la base de 35 h		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
<18 ans	27% soit 429,16€	39% soit 619,89€	55% soit 874,21€
<18 ans BTP	40% soit 635.79€	50% soit 794.74€	60% soit 953.68€
18 à 20 ans	43% soit 683,47€	51% soit 810,63€	67% soit 1064,94€
18 à 20 ans BTP	50% soit 794.74€	60% soit 953.68€	70% soit 1112.63€
21 à 25 ans	53% soit 842,42€	61% soit 969,58€	78% soit 1239,79€
21 à 25 ans BTP	55% soit 874.21€	65% soit 1033.16€	80% soit 1271.58€
26 ans et +		100% soit 1589,47€	
26 ans et + BTP		100% soit 1589,47€	



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Titre professionnel Plaquiste plâtrier

(niveau 3)

Objectifs

Préparer l'apprenti•e à l'acquisition des connaissances techniques et des savoir-faire qui lui permettront d'exercer son activité future de plaquiste-plâtrier à savoir :

- Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs à base de plâtre
- Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation, la pose de différents systèmes constructifs d'isolation thermique et acoustique
- Réaliser à l'intérieur de bâtiments d'habitation des travaux courants en plâtre traditionnel

Les + de la formation

Afin de favoriser l'autonomie et l'employabilité des bénéficiaires en fin de cursus, notre centre propose à tous ses apprenti•e•s :

- La formation R408 (Montage échafaudage de pied)
- La formation aux habilitations électriques H0 B0
- Le sauveteur secouriste du travail
- Un accompagnement à la recherche d'emploi

Afin d'accompagner les apprenti•e•s tout au long de leur parcours :

- Existence d'un point écoute
- Le DNA (Dossier numérique apprenant) : outil d'accompagnement et d'insertion

PRÉ-REQUIS

Avoir entre 16 et 30 ans
Trouver un maître d'apprentissage
Maîtrise des savoirs de base : savoir lire, écrire et compter

DURÉE

1 an – 500 heures

PROCHAINE SESSION

De novembre 2021 à octobre 2022

PRÉSENCE AU CFA

En moyenne une semaine tous les 15 jours

DÉLAI DE RÉPONSE

7 jours quel que soit le mode d'inscription

Nouvelle formation 2021 !



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

TARIF

7000 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1: «La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.» Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : «Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent(...)», à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Dernière mise à jour : septembre 2021

La pédagogie du Centre Jean Bosco

Cours en présentiel avec supports numériques et informatiques. Mise en situation pratique. Utilisation de plateaux dédiés agréés pour les jurys d'examen

Individualisation des parcours

Enseignement adapté à chaque profil et selon le niveau d'étude. Possibilité de valider le titre par blocs de compétences (CCP)

Accessibilité handicap : oui

Modalités d'évaluation

Evaluation des compétences au fil de la formation, mises en situation pratique, bulletins semestriels à l'issue d'un conseil de classe.

Validation / Sanction

Titre du ministère du travail. Possibilités d'équivalence vers d'autres certifications du Ministère du travail (CQP)

Perspectives post formation

Insertion professionnelle

BP métiers du plâtre et de l'isolation, Titre professionnel Chef d'équipe Aménagement et finition

Le centre propose d'autres formations dans le domaine du bâtiment : le titre professionnel peintre en bâtiment, carreleur-chapiste ou encore maçon.

Le salaire de l'apprenti•e en Bâtiment Travaux publics (BTP)

Pourcentage du SMIC BRUT Mensuel : 1 589,47 € - sur la base de 35 h			
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
<18 ans	27% soit 429,16€	39% soit 619,89€	55% soit 874,21€
<18 ans BTP	40% soit 635.79€	50% soit 794.74€	60% soit 953.68€
18 à 20 ans	43% soit 683,47€	51% soit 810,63€	67% soit 1064,94€
18 à 20 ans BTP	50% soit 794.74€	60% soit 953.68€	70% soit 1112.63€
21 à 25 ans	53% soit 842,42€	61% soit 969,58€	78% soit 1239,79€
21 à 25 ans BTP	55% soit 874.21€	65% soit 1033.16€	80% soit 1271.58€
26 ans et +		100% soit 1589,47€	
26 ans et + BTP		100% soit 1589,47€	